

Commune : SAINT-FRAIMBAULT – ORNE
CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

- Session ORDINAIRE
 Session à HUIS CLOS

Mesdames, Messieurs les Elus,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la prochaine réunion du Conseil Municipal qui aura lieu :

Le mercredi 12 avril 2023 à 20h30 précises à la mairie.

Je vous remercie de bien vouloir assister à cette séance et vous prie de croire, Mesdames, Messieurs les Elus, à l'expression de mes sentiments distingués.

Fait à Saint-Fraimbault, le 06 avril 2022.

Le Maire,

 Éric LEROUX.

ORDRE DU JOUR

- Approbation de la séance du 27 mars 2023
- Vote des taux d'imposition 2023
- Budgets Commune et Régie Tourisme et Loisirs : Subvention aux associations 2023
- Vote des budgets communaux 2023
- Travaux MAM 3^e avenant Gérard menuiserie
- Travaux MAM 4^e avenant Gérard menuiserie
- MAM Conseil Départemental demande de subvention
- Tarifs buvette
- Informations diverses
- Questions orales

POUVOIR

Je soussigné,, donne pouvoir à

- de me représenter à la réunion du Conseil Municipal du 12 avril 2023 à 20 h30,
- de prendre part à toutes les délibérations,
- d'émettre tous votes et signer tous documents.

Fait à, le.....

Signature

Commune de SAINT-FRAIMBAULT (61)

L'an deux mil vingt-trois, le 12 avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. LEROUX Éric, Maire.

Etaient présents : MM. LEROUX, CANU, COME, Mme QUINTON, MM. LEROYER, FOURNIER, MM. JAMELOT, LHERMITTE, FIAULT, LEDAUPHIN, Mmes DUBOST, HARDY, ESTEBES, TARTIER.

Secrétaire de séance : Jérôme LEDAUPHIN

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour la rédaction d'une motion pour soutenir le maintien des services de l'AMUR de DOMFRONT.

APPROBATION DE LA SÉANCE DE CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 27 MARS 2023

La séance du Conseil Municipal en date du 27 mars 2023 a été approuvée à l'unanimité des membres présents.

2023-024 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2023

Le Maire présente l'état de notification des taxes directes locales pour 2023.

Afin de conserver les ressources de la Commune, le Maire propose de maintenir les taux de 2022.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2023
- **FIXE** pour 2023 les taux des taxes locales comme suit :

TAXES	TAUX 2022	TAUX 2023
Taxe foncière sur bâti	49.29 %	49.29 %
Taxe Foncière sur non bâti	40.03 %	40.03 %
Taxe d'habitation (R.S.)	-	15.42 %

2023-025 COMMUNE : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNÉE 2023

Suite à la Commission des Finances du 03 avril 2023, après examen des demandes de subventions des associations, Monsieur le Maire soumet aux Membres du Conseil Municipal la proposition de la Commission Finances :

- AAPPMA La Truite Domfrontaise	200 €
- Le Souvenir Français	100 €
- Union Commerciale et Artisanale du Passais	200 €
- Secouriste Passais	400 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **VALIDE** les subventions ci-dessus présentées conformément à la proposition de la Commission Finances,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à émettre les mandats correspondants à l'article 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » et à accomplir les formalités correspondantes.

2023-026 COMMUNE : BUDGET PRIMITIF 2023

Monsieur le Maire présente le budget de la Commune 2023 qui s'équilibre :

- Section d'investissement à	500 053.24 €
- Section de fonctionnement à	972 247.50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **ADOpte** à l'unanimité le Budget Primitif 2023 de la Commune.

2023-027 RÉGIE TOURISME ET LOISIRS : BUDGET PRIMITIF 2023

Monsieur le Maire présente le budget de la Régie Tourisme et Loisirs 2023 qui s'équilibre :

- Section de fonctionnement à	62 465.58 €
-------------------------------	-------------

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **ADOpte** à l'unanimité le Budget Primitif 2023 de la Régie Tourisme et Loisirs.

2023-028 ASSAINISSEMENT : BUDGET PRIMITIF 2023

Monsieur le Maire présente le budget de l'Assainissement 2023 qui s'équilibre :

- Section d'investissement à	38 075.01 €
- Section de fonctionnement à	67 320.28 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **ADOpte** à l'unanimité le Budget Primitif 2023 de l'Assainissement.

2023-029 LOTISSEMENT DE L'ORRIÈRE 2 : BUDGET PRIMITIF 2023

Monsieur le Maire présente le budget de Lotissement de l'Orrière 2023 qui s'équilibre :

- Section d'investissement à	86 863.70 €
- Section de fonctionnement à	86 708.44 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **ADOpte** à l'unanimité le Budget Primitif 2023 du Lotissement de l'Orrière.

2023-030 TRAVAUX MAM – 3^e AVENANT - LOT 04

Le lot n°4 – Plâtrerie – Isolation- Menuiserie intérieure- Faux plafonds du marché de la MAM confié à l'entreprise GERAULT Menuiserie doit faire l'objet d'un deuxième avenant de plus-value.

Les travaux supplémentaires correspondent à la cloison 98*62 isolé, la façade coulissante en aluminium, l'aménagement intérieure en novolam et aux baguettes d'angle

L'entreprise GERAULT Menuiserie qui est détenteur du lot n°4 a fait parvenir un devis de plus-value de 955.46 € HT.

En conséquence, il est nécessaire de conclure un avenant de plus-value de 955.46 € HT

Le nouveau montant s'établit comme suit :

Montant du marché initial :	41 245.88 € HT
Montant de l'avenant n°1 :	1 470.00 € HT
Montant de l'avenant n°2 :	720.10 € HT
Montant de l'avenant n°3 :	955.46 € HT

Montant du marché après avenant n°3 : 44 391.44 € HT

L'avenant représente une plus-value de 1.08 % sur le marché de base.
Les autres clauses du marché restent et demeurent inchangées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **ACCEPTE** le projet d'avenant, tel qu'indiqué ci-dessus,

2023-031 MAM CONSEIL DEPARTEMENTAL
DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire explique que la Commune peut prétendre à une subvention du Conseil Départemental pour le projet de la MAM.

Monsieur le Maire détaille les travaux à réaliser et donne le montant estimé de ceux-ci qui s'élèvent à 430 547.30 € HT.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le plan de financement :

FNADT	13.13 %	56 503.00 €
DSIL	39.37 %	169 509.00 €
CAF	17.83 %	76 802.00 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL	61 9.67 %	41 623.84 €
COLLECTIVITES	20.00 %	86 109.46 €
		<hr/>
		430 547.73 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **VALIDE** le plan de financement ci-dessus présenté,
- **AUTORISE** le Maire à déposer les dossiers et solliciter la subvention auprès des financeurs,
- **SOLLICITE** l'intervention du Conseil Départemental, telle que présentée dans le plan de financement prévisionnel, au titre de l'exercice 2023.

2023-032 TARIFS BUVETTE

Monsieur le Maire indique qu'en prévision de l'ouverture de la buvette du plan d'eau, il convient de fixer les tarifs pour la saison 2023. Il est proposé les tarifs suivants pour les glaces, crêpes et chips :

NATURE DU PRODUIT	PRIX
<u>GLACES</u>	
Magnum	2,50 €
Cornetto	2,50 €
Solero	2,00 €
Miko Disney	2,00 €
Twister	1,50 €
Max Push-Up	2,00 €
Glaces à l'eau : Calippo Cola / pêche	1,50 €
<u>CREPES</u>	
Sucre	1,00 €
confiture	1,50 €
Nutella	1,50 €
Complète	6,00 €
<u>CHIPS</u>	
le sachet individuel 30 g	1.00 €

En ce qui concerne les tarifs boissons, il est proposé de maintenir les tarifs instaurés dans la délibération 2021-036 du 17 mai 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **DÉCIDE** de maintenir les tarifs des boissons suivant la délibération 2021-036 en date du 17 mai 2021.

- **ACCEPTE** les tarifs ci-dessus pour les glaces, crêpes et chips.

2023-033 MOTION SUR LE MAINTIEN DE L'AMUR DE DOMFRONT EN POIRAIE

Le Conseil Municipal peut émettre des vœux sur tous les sujets d'intérêts (article L 2121-29, al.4).

Considérant les difficultés de fonctionnement des services des urgences de nos hôpitaux de proximité au regard de l'application de la RIST qui prévoit un plafonnement des indemnités des médecins intérimaires,

Considérant que nous sommes conscients des incidences de la gestion des plannings des services des urgences,

Néanmoins nous déplorons l'impact sur le fonctionnement de l'AMUR de DOMFRONT EN POIRAIE qui devra fonctionner sans médecin. Cette dégradation de service prive tout un bassin de population de l'accès des interventions vitales.

Aussi nous demandons que cette situation reste transitoire le temps qu'un rééquilibrage se fasse au niveau de la présence de médecins.

Il est proposé au Conseil Municipal d'émettre le souhait de maintenir l'AMUR de DOMFRONT EN POIRAIE dans des conditions les plus favorables possible.

Le Conseil Municipal après en avoir débattu, a voté comme suit : Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 0

INFORMATIONS DIVERSES

- **Prochain conseil : 22 mai 2023**
- **Commission communication : 26 avril 2023**
- **Ville à joie** : Présentation de l'initiative de jeunes qui organisent des événements dans les communes rurales, lors desquels sont rassemblés des commerces, des services de santé, des services publics ou encore des animations, le temps d'un après-midi ou d'une soirée.
- **Vote délégués aux élections sénatoriales** : le vendredi 9 juin à 12 h
- **BOO ALIDADE** : projet patronage

QUESTIONS ORALES

- Peupliers du pont de la Motte : problème de gui.

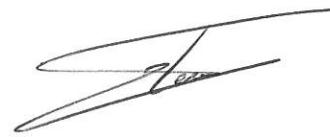
La séance est levée à 23 heures 10

Le Secrétaire



Jérôme LEDAUPHIN

Le Maire



Éric LEROUX

CANU Emmanuel

TARTIER Christine

COME Michel

QUINTON Véronique

LEROYER Stéphane

FOURNIER Hubert

JAMELOT Jean-François

LHERMITTE Yvon

FIAULT Franck

DUBOST Lysandre

HARDY Estelle

ESTEBES Laëtitia

